



Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole (LHSM)

## AMI TERRITOIRE PROMOTEUR DE SANTÉ

Accompagner les communes pour l'aménagement d'espaces publics favorables à la santé et à la biodiversité

### L'ESSENTIEL

L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Territoire Promoteur de Santé » est lancé par le Service Santé de la Direction Résilience des territoires de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole dans le cadre de son Contrat Local de Santé signé avec l'ARS. Il a pour objectif de faire émerger, au sein des communes, des projets d'aménagement intégrant les enjeux de santé, d'environnement et de qualité du cadre de vie, inscrivant ainsi la collectivité dans une démarche globale d'amélioration de la santé de ses habitants. Concrètement, il s'agit d'accompagner des projets communaux d'aménagement d'espaces publics accessibles pour tous, notamment le public vieillissant, favorables à la santé, en incitant à l'activité physique (marche, vélo, etc.) et au contact avec la nature, en favorisant le lien social et réduisant le sentiment d'isolement. Pendant un an, la Communauté urbaine et ses partenaires apportent leur soutien dans la méthode, l'accompagnement de projet et la recherche de subventions. Ce soutien est essentiel pour les communes plus rurales qui manquent parfois d'ingénierie.



### L'ORIGINE DU PROJET

La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole présente un territoire contrasté, composé d'une grande ville centre (62 % de la population), de 5 villes moyennes et de 48 communes de moins de 5 000 habitants. Les maires de ces petites communes sont souvent confrontés à un manque d'ingénierie et d'expertise pour initier des projets de santé et d'environnement. L'obtention de subventions, reposant presque exclusivement sur des appels à projets (AAP), constitue également un frein majeur. C'est pourquoi la Communauté urbaine a imaginé un soutien technique dédié, afin de favoriser l'émergence de ces initiatives et de lever les obstacles associés.

# L'ACTION PAS À PAS

## RÉDIGER LE CAHIER DES CHARGES DE L'AMI

Le document, intégrant des critères d'éligibilité en lien avec le diagnostic local de santé, est élaboré en interne par un petit groupe de travail composé de l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement durable (ANBDD) et Promotion Santé Normandie (PSN). Il est mis à jour chaque année suite à l'évaluation du dispositif et le retour d'expérience des communes lauréates, afin de s'adapter, au mieux, à leurs besoins.

## COMMUNIQUER SUR LE NOUVEL AMI

La Communauté urbaine (CU) lance chaque année l'AMI en adressant un courriel aux 54 communes, fixant une date limite pour le retour des lettres d'intention. Les communes peuvent s'inspirer des projets de l'année précédente.

## SÉLECTIONNER LES COMMUNES

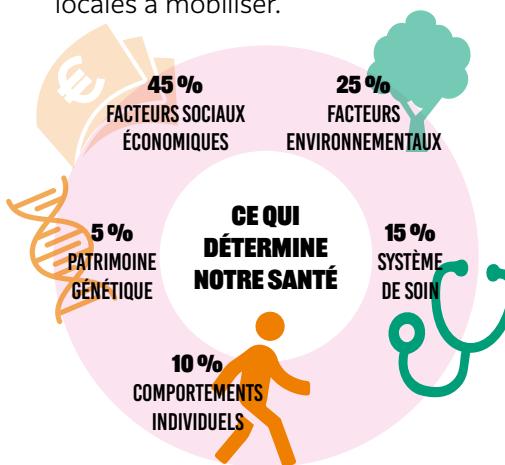
Les candidatures sont sélectionnées par un comité composé par les Services Santé et Transition écologique de la Direction Résilience des territoires, de l'ANBDD, de l'ARS, de PSN. L'évaluation des projets se fait sur la base d'une grille de critères. Les projets non retenus sont réorientés vers d'autres dispositifs plus adaptés. 4 communes ont été retenues en 2024 et 5 le sont pour l'édition 2025.

## ACCULTURER LES COMMUNES

Un premier temps commun est organisé avec les communes retenues afin de les familiariser aux concepts clés : Santé publique, biodiversité, Une Seule Santé et Urbanisme Favorable à la Santé (UFS). Ce moment constitue également une opportunité d'échanges avec les partenaires pour une réflexion commune sur les différents projets, les étapes de l'accompagnement et le calendrier.

## VISITER CHAQUE COLLECTIVITÉ

Des visites sur site sont organisées dans chaque commune retenue pour dresser un état des lieux précis du projet, connaître le contexte et visualiser le lieu d'aménagement proposé. Elles visent également à inscrire le projet dans une vision globale et cohérente avec les actions déjà réalisées ou à venir sur le territoire communal. Ces moments d'échanges sont essentiels pour répondre aux besoins et attentes de la commune et identifier ensemble les parties prenantes locales à mobiliser.



## ACCOMPAGNER CHAQUE COMMUNE

Des temps de travail, en visioconférence ou en présentiel, sont planifiés avec les équipes projets et les partenaires dédiés à l'avancement de l'accompagnement. Ces rencontres incluent notamment la mise en réseau d'acteurs, des échanges concernant les appels à projets et la réalisation de plans. Un temps fort de co-construction du projet, dans le respect du cahier des charges de l'AMI, avec les acteurs locaux et citoyens identifiés en amont est organisé par la commune avec le soutien de la CU.

## LA TRANSVERSALITÉ : UN IMPÉRATIF

La démarche et la méthodologie reposent sur des compétences que la Communauté urbaine détient : urbanisme, grands projets, voirie, mobilité, équipements communautaires, biodiversité, transition écologique, etc. La transversalité s'impose et fait progresser le développement d'une culture commune. Elle garantit la réussite des aménagements par la coordination des services et l'intégration des enjeux de santé.

## CONCERTER

La concertation publique est co-animee par la CU et les élus de la commune accompagnée. Elle réunit les parties prenantes du projet (riverains, école, associations, crèches, centre médico-social, etc.) pour travailler à une proposition commune d'aménagement et d'usage du territoire concerné.

## ORGANISER UN 2<sup>ÈME</sup> TEMPS COLLECTIF

Ce moment réunit l'ensemble des équipes projets de chaque commune. Cette rencontre est l'occasion de stimuler l'intelligence collective, de poursuivre l'acculturation aux enjeux de l'aménagement et urbanisme favorable à la santé.

## VALORISER LES ACTIONS

Un temps individuel est consacré à chaque commune pour dresser un bilan de l'accompagnement réalisé et définir les perspectives. Un document de synthèse complet est ensuite fourni aux équipes projets, regroupant l'ensemble des ressources, des informations sur les aides, les appels à projets, ainsi que des éléments de langage pour bien y répondre. Pour créer une dynamique d'émulation, une soirée de restitution est organisée pour présenter les réalisations des éditions actuelles et précédentes. L'ensemble des élus de la CU sont invités, l'accent étant mis sur la répétition des co-bénéfices en matière de santé, de nature, d'environnement et de climat.

## ÉVALUER LE PROCESSUS

L'évaluation vise à mesurer l'efficacité et la pertinence du soutien apporté aux élus. L'objectif principal est de s'assurer que l'AMI les aide à mieux appréhender les enjeux de santé et de développement durable.

**35 ÉLUS  
SENSIBILISÉS**

**17 COMMUNES  
CONCERNÉES  
DONT 14  
DE MOINS DE 5 000 HABITANTS**

**9 PROJETS ACCOMPAGNÉS  
SUR 9 COMMUNES  
DONT 8 DE MOINS DE 5 000 HABITANTS**  
(1<sup>re</sup> édition en 2024 et lancement de la 2<sup>e</sup> en 2025)



## 6 RAISONS POUR AGIR

1. Améliorer la santé et le bien-être des populations.
2. Développer les liens sociaux entre les habitants.
3. Favoriser l'activité physique et les mobilités actives
4. Reconnecter les habitants à la nature.
5. Préserver la biodiversité et sensibiliser les habitants à son importance pour leur santé physique, mentale et sociale.
6. Coopérer avec les acteurs du territoire et les citoyens pour répondre à leurs besoins.

### CLÉS DE LA RÉUSSITE

- Garantir un portage politique fort de la commune lauréate.
- Assurer la transversalité entre les services de la CU (santé, biodiversité, aménagement, etc.) pour garantir la cohérence et optimiser le temps.
- S'entourer d'experts et partenaires sur les thématiques et monter en compétences sur l'UFS.
- S'appuyer sur des concepts et des méthodes existantes comme le [guide Isadora](#) et ses [fiches synthétiques](#).
- Communiquer de manière ciblée pour les élus (avant de lancer la première édition).
- Avoir une méthodologie d'accompagnement cadrée et adaptée à la taille de la commune lauréate.

### PROJETS ACCOMPAGNÉS

#### EN 2024

- Angerville-l'Orcher : renaturation d'une cour d'école.
- Montivilliers : aménagement d'espaces calmes et de nature pour tous à moins de 15 minutes par habitant.
- La Poterie-Cap d'Antifer : adaptation du cheminement vers le phare.
- Fontenay : aménagement autour d'une forêt de ravin.

#### EN 2025

- La Remuée : création d'un réseau de sentes piétonnes sécurisées pour favoriser les mobilités actives.
- Manéglise : création de cohésion sociale sur un espace de nature : balade, verger, école du dehors (amphi), aire éducative terrestre.
- Saint-Jouin-Brunéval : requalification d'un site en un espace innovant favorable à la santé, au sport et à la nature.
- Rolleville : réaménagement du champ de foire en un espace favorable à la santé et son inclusion dans une boucle piétonnière.
- Graimbouville : reconnecter des espaces, favoriser les mobilités actives.



## CE PROJET S'APPUI SUR L'EXPERTISE DE PLUSIEURS PARTENAIRES

Le Service Transition écologique LHSM : au sein de la même Direction Résilience des territoires que le Service Santé, son rôle est d'apporter son expertise sur l'enjeu biodiversité, spécifiquement pour les projets portés par chaque commune.

ANBDD : Elle apporte son accompagnement sur les enjeux de développement durable, propose des techniques d'animation, fournit des éléments de langage et met à disposition des supports et des retours d'expériences.

PSN : Ce partenaire offre un appui méthodologique spécifique pour améliorer l'état de santé globale de la population. Il fournit également des éléments de langage, des supports et des techniques d'animation.

## MOYENS HUMAINS

Le projet est pris en charge en interne, avec la mobilisation d'une partie du temps de travail du chargé de projets en santé-environnement et du poste de coordination du Contrat Local de Santé (CLS) au sein du service Santé de la Direction Résilience des territoires.

## MOYENS FINANCIERS

L'action bénéficie d'un soutien financier annuel de 10 000 €, attribué par l'ARS Normandie. Cette subvention est destinée à couvrir les prestations d'expertise fournies par les partenaires.

## CONTACT

### Kévin TROPÉE

Chargé de projets santé-environnement,  
Service Santé, Direction résilience des territoires  
Le Havre Seine Métropole  
Tél. : 06 85 27 85 21  
Mail : [kevin.tropee@lehavremetro.fr](mailto:kevin.tropee@lehavremetro.fr)



## POINTS DE VIGILANCE

► Le temps fort de co-construction avec les acteurs locaux et citoyens est unique tant dans ses objectifs, ses publics visés, ses manières de mobiliser que par ses contenus et son déroulement. Plusieurs facteurs expliquent cette spécificité : la taille de la commune, les moyens humains, les parties prenantes identifiées ou encore les habitudes de la collectivité en matière de communication et mobilisation des publics. La concertation demande aux élus et aux agents de s'adapter et d'innover pour bien répondre aux attentes.

► La transversalité est alors centrale et requiert un investissement en temps significatif pour créer des liens et des collaborations entre tous les services.

## PERSPECTIVES

► Pérennisation et évolution de l'AMI : Reconduire l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Territoire Promoteur de Santé », en intégrant la possibilité de réaliser une Évaluation d'Impact sur la Santé (EIS) pour les projets retenus, afin de mesurer concrètement leurs bénéfices.

► Renforcement de l'acculturation auprès des acteurs : Poursuivre les actions de sensibilisation à l'UFS auprès des élus, des agents des collectivités et des professionnels de l'aménagement, en assurant une coordination étroite avec les autres Directions de la CU pour simplifier les prises de décisions, contribuant ainsi à une amélioration globale de la qualité de vie des habitants.

► Diffusion interne de l'approche « Une Seule Santé » : Sensibiliser activement les directions et services de la CU aux enjeux et impacts de l'environnement et du cadre de vie sur la santé, en privilégiant l'approche intégrée d'« Une Seule Santé » (One Health).

Cette fiche de la collection "Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !" est une publication de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable ANBDD, décembre 2025

Remerciements : Kévin TROPÉE (Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole)

Crédits photos : LHSM

ANBDD, Atrium - 115 bld de l'Europe - 76100 Rouen - [www.anbdd.fr](http://www.anbdd.fr)

Contacts : Santé-Environnement : [as.debesses@anbdd.fr](mailto:as.debesses@anbdd.fr) - 06 40 73 97 99

Retours d'expériences : [catherine.larinier@anbdd.fr](mailto:catherine.larinier@anbdd.fr) - Tél. : 06 40 73 97 40

